

Solennellement, bonne année : Réaction à la multiplication des attaques envers la profession !

Communiqué de la FNUJA - 15.01.2025

La FNUJA a été alertée de propos inquiétants tenus lors des discours prononcés à l'occasion d'audiences de rentrées solennelles et s'indigne de ces dérapages.

Le 13 janvier 2025, le procureur général d'Aix-en-Provence a soutenu que « l'argent de la drogue corrompt parfois les pratiques professionnelles » de certains avocats, qui utilisent « les voies de droit au mépris des principes de loyauté », avec des nullités « créées » et « fabriquées » de toutes pièces.

Le lendemain, le procureur général de Grenoble prenait le relai en évoquant l'augmentation de la « compromission » des avocats.

Ces propos s'inscrivent dans la continuité de ceux tenus par le Garde des sceaux quelques jours plus tôt, jetant le discrédit sur la défense pénale.

Dans leurs allocutions, ils insinuent que l'exercice de ces moyens de défense serait à l'origine du retard considérable pris par la justice et de l'accroissement inconsidéré du stock des affaires à traiter.

Les causes de la déliquescence de la justice pénale, laquelle est indéniable, tiennent à l'insuffisance des moyens alloués à la justice.

Le procureur général près de la Cour de cassation, lui, ne s'y est pas laissé prendre.

A l'occasion de son discours à l'audience de rentrée solennelle de la Haute Juridiction, il rappelait, avec raison, que la justice « ne dispose pas du budget nécessaire pour accomplir les missions pourtant essentielles qui lui sont confiées », et soulignait l'importance de « promouvoir la solidarité entre tous les acteurs judiciaires », et notamment les « membres des barreaux ».

Les discours de rentrée sont l'occasion d'impulser la politique judiciaire pour l'année à venir.

La FNUJA déplore que certaines orientations de politique pénale privilégient une posture conflictuelle envers les avocats, au détriment d'une collaboration constructive visant à désengorger les juridictions et à renforcer la lutte contre la criminalité organisée. En outre, elle s'indigne de toutes les atteintes portées à l'encontre des avocats et de l'exercice des droits de la défense.



Fédération Nationale
des **Unions de Jeunes Avocats**